

Le Maire expose que l'augmentation constante et rapide de la population, confirmée par le recensement complémentaire réalisé du 1er au 15 Octobre 1978 ayant fait apparaître une population de :

- recensement complémentaire 1976 : 2 294 h
- accroissement de population 1978 : 1 725 h
- nouvelle population légale : 4 019 h
- population fictive : 1 536 h
- soit une population prévisionnelle de 5 555 h

nécessite la création des postes suivants :

- 1 poste de femme de service à temps complet,
- 1 poste de femme de service d'école maternelle à temps complet,
- 1 poste de secrétaire général intérimaire de 5000 à 10 000 habitants.

En outre, la mise en congé de longue maladie du secrétaire général de Mairie impose la création du poste de secrétaire général intérimaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Il est ajouté au tableau des effectifs du personnel communal :  
les places ci-après :
  - . 1 poste de femme de service d'école maternelle à temps complet,
  - . 1 poste de femme de service à temps complet pour l'entretien de la mairie, de la cantine, de l'école primaire LUDRES-Centre,
  - . 1 poste à temps complet de secrétaire général intérimaire de Commune de 5000 à 10 000 habitants.